

## Une fois les adresses modifiées, que se passe-t-il ?



La Poste vous guide dans vos démarches administratives, selon votre statut :



# Le guide des démarches administratives pour les particuliers



Qui dois-je prévenir ?	Quand ?	Comment ?
Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)	Dès que possible	Je déclare en ligne via <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a> , et en une seule opération et gratuitement, mon changement d'adresse à tous ces organismes
France Travail (Pôle emploi)		
Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite		
Service des impôts		
Services en charge des cartes grise (SIV)	La mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Soit par internet* :</b><ul style="list-style-type: none"><li>Via <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a> en même temps que les autres organismes ci-dessus</li><li>Ou via <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr">https://immatriculation.ants.gouv.fr</a></li></ul></li><li><b>Soit auprès d'un professionnel de l'automobile</b> habilité (une liste est disponible sur le site de l'ANTS) – prestation payante</li></ul>
Services des eaux	Dès que possible	J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements
Opérateurs de téléphonie, télévision, internet		
Banque - Assurance		

**Bon à savoir :** Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

# Détails : démarche à suivre sur Service-Public.fr



1. Je clique sur « Démarches et outils » puis sur « Démarches en ligne »

The screenshot shows the official website of the French administration (Service-Public.fr). At the top, there is a logo for the République Française and the text "Service-Public.fr - Le site officiel de l'administration française". Below the logo, there are several navigation links: "Actualité de vos droits et démarches", "Fiches pratiques par événement de vie", "Fiches pratiques par thématique", "Démarches et outils" (which is highlighted with a red box), "Annuaire de l'administration", and "Contacter Service-Public.fr". A search bar is located at the top right. A dropdown menu for "Démarches et outils" is open, showing options like "Démarches en ligne" (also highlighted with a red box), "Simulateurs", "Modèles de lettres", and "Formulaires administratifs (cerfa)". Below the menu, there is a banner with a woman's face and the text "Bienvenue sur le site officiel d'info-démarches administratives", "Une question ? Une démarche ? Nous vous guidons".

2. Je clique sur « Changement d'adresse en ligne »

The screenshot shows the "Démarches en ligne" section of the Service-Public.fr website. At the top, it says "618 démarche(s) en ligne". Below this, there are filters for "Filtrer par théme" and "Filtrer par type". Under "Type de démarche", the "Changement d'adresse en ligne" option is highlighted with a red box. Other options listed include "Payer son amende en ligne sur sondepeau.fr (Service en ligne)", "Demande d'autorisation de voyage aux Etats-Unis (Etat) (Service en ligne)", and "Affiliation au centre de remboursement du Cessu et remboursement des titres Cessu (Service en ligne)". At the bottom, there is a pagination bar showing pages 1 to 124.

3. Je clique sur « Accéder à la démarche en ligne »

## Changement d'adresse en ligne (Démarche en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Centre National d'assurance maladie, allocations familiales et de retraite (Afnor)
- Caisse Centrale COSS, MSA, Caf, Crédit COISS, CNRACL, CRAM, Crav, Crim, FIPDEE, Icametec, Mines, RAPF, SAPHI
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (CG)

Vous pouvez aussi utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique et de numéro de téléphone (fixe ou portable), sauf pour la Caf, la MSA, la CPAM et la CGSS.

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

### Attention

- Si vous partez pour installer à l'étranger, ce téléservice vous permet de déclarer votre départ à la caisse d'assurance maladie (CAMS) et au service des impôts
- Si vous êtes un expatrié qui revient s'installer en France, vous ne pouvez pas utiliser ce téléservice pour déclarer votre retour en France.

Ce téléservice peut être utilisé quelle que soit votre nationalité.

Il est disponible qu'en langue française.

C'est un service gratuit.



4. Je renseigne les différents champs en pensant à bien cocher « Modification administrative »

### Déclaration de changement de coordonnées

The screenshot shows the "Déclaration de changement de coordonnées" form. It includes sections for "Avant de commencer" and "Informations sur le changement d'adresse postale". In the "Avant de commencer" section, there is a note about the declaration being mandatory for certain services. In the "Informations sur le changement d'adresse postale" section, there is a checkbox for "Modification administrative" which is checked.

# Le guide des démarches administratives pour les professionnels



VOUS ÊTES UN  
PROFESSIONNEL

## 1. LA MODIFICATION DE VOTRE ADRESSE

Qui dois-je prévenir ?	Quand ?	Comment ?
Les administrations compétentes (services fiscaux, Insee, Urssaf, DGFIP, greffe, chambre de métiers et de l'artisanat, etc.)	Le changement d'adresse doit être déclaré dans le délai d'1 mois	Depuis le 1er janvier 2023, toutes les déclarations de changement d'adresse administratif doivent être réalisées exclusivement en ligne via le <b>Guichet unique</b> de l'INPI : <a href="http://www.formalites.entreprises.gouv.fr">www.formalites.entreprises.gouv.fr</a>
Services en charge des cartes grise (SIV)	La mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Soit par Internet*</b> via <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr">https://immatriculation.ants.gouv.fr</a></li><li>• <b>Soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité</b> (une liste est disponible sur le site de l'ANTS) – prestation payante</li></ul>

**Bon à savoir :** pour toutes les entreprises (sauf les entreprises individuelles ou les microentreprises), une modification des statuts auprès du tribunal de commerce est obligatoire (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24023>). **Cette démarche doit être réalisée par les mairies** (détail en slide 15).

## 2. LA MISE A JOUR DE VOTRE K-BIS

Votre K-bis vous sera directement communiqué par le greffe compétent, une fois qu'il aura validé votre formalité via le Guichet unique. Vous pouvez retrouver le greffe de votre commune depuis le site [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr).

# Le guide des démarches administratives pour les associations



Qui dois-je prévenir ?	Quand ?	Comment ?
La préfecture (ou la sous-préfecture) du siège social de mon association	Dans les 3 mois suivant la modification de l'adresse	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Soit par Internet</b> via <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37933">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37933</a> (L'association doit être inscrite au répertoire national des associations (RNA) pour effectuer la démarche en ligne, car son numéro RNA lui sera demandé)</li><li>• <b>Soit par courrier</b> en remplissant le formulaire Cerfa n°13972 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture. Accès au formulaire sur : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19468">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19468</a></li></ul>
Services en charge des cartes grise (SIV)	La mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Soit par Internet*</b> via <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr">https://immatriculation.ants.gouv.fr</a></li><li>• <b>Soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité</b> (une liste est disponible sur le site de l'ANTS) – prestation payante</li></ul>

**Bon à savoir :** Si l'association est aussi immatriculée au répertoire Sirene, toute modification concernant le nom, l'objet, l'adresse du siège ou les établissements (ouverture ou fermeture) doit faire l'objet d'une déclaration à l'Insee. Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/information/2015544>

# Le guide des démarches administratives pour les mairies



Qui dois-je prévenir ?	Quand ?	Comment ?
La préfecture pour contrôle de légalité des noms de voies et lieux-dits	Après adoption par délibération du Conseil Municipal d'un nom de voie	Envoyer les délibérations en Préfecture de sa commune
Les administrés et les entreprises concernés par les changements d'adresses	Dès que possible	Via un courrier personnalisé et un certificat d'adressage
Le greffe du tribunal du commerce pour prévenir des changements d'adresses des entreprises	Dès que possible	Via un courrier en mentionnant la liste des anciennes adresses en regard des nouvelles adresses et en demandant la « mention d'office au registre du commerce » pour les entreprises impactées.

**Bon à savoir :** Les communes ont tout intérêt à informer leur SDIS, leur EPCI, leurs partenaires publics et privés (société des eaux, opérateur de fibre et GPS...) et leur centre des impôts fonciers (même si ce n'est plus une obligation à partir du 01/06/2024) de la mise à jour de leurs adresses par simple mail.

## Détails : informer les opérateurs

Tous les opérateurs peuvent utiliser librement la Base Adresse Nationale. Néanmoins, dans le cas où un changement d'adresse ne serait pas pris en compte par un des opérateurs, **les mairies peuvent le leur signaler directement sur leurs services en ligne pour accélérer leur prise en compte.**

- Le cas des fournisseurs de services de cartographie et de navigation

	Sur <a href="#">Google Maps</a> > Se connecter avec son compte Google > Localiser le lieu à corriger > Cliquer sur « Suggérer une modification » > Cliquer sur « Adresse ou emplacement du repère incorrects » ou « Lieu manquant » > Renseigner les différents champs > Cliquer sur « Envoyer »
	Sur <a href="#">HERE Map Creator</a> > Se connecter avec son compte Here (compte gratuit) > Localiser le lieu à corriger > Apporter les modifications nécessaires > Soumettre les modifications
	Sur <a href="#">MapShare Reporter</a> > Se connecter avec son compte TomTom > Localiser le lieu à corriger > Choisissez le type de modification (ajouter une adresse manquante, corriger une adresse incorrecte etc.) > Apporter les modifications nécessaires > Cliquer sur « Soumettre »
	Sur <a href="#">OpenStreetMap</a> > Se connecter > Localiser le lieu à corriger > Passer en mode édition avec iD Editor ou JOSM > Choisissez le type de modification (ajouter une nouvelle adresse ou corriger une addresses existante...) > Apporter les modifications nécessaires > Cliquer sur « Enregistrer »